

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise OGCN FOOTBALL pour l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 52 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	810 059,26	Euros
chiffre d'affaires	15 961,25	Euros
résultat net comptable	-46 937,28	Euros

Fait à NICE
Le 16/12/2020

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet EUNOMIA AUDIT

Bilan et Resultat

OGCN FOOTBALL

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 896	1 639	257	0,03	709	0,10
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	17 940	17 940				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	75 045	49 627	25 418	3,14	39 602	5,50
Autres immobilisations corporelles	205 295	184 821	20 474	2,53	34 189	4,75
Immobilisations en cours	229 543		229 543	28,34	167 731	23,31
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	524		524	0,06	524	0,07
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 260		9 260	1,14	8 310	1,15
TOTAL (I)	539 503	254 027	285 476	35,24	251 064	34,88
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	444		444	0,05		
Avances & acomptes versés sur commandes	855		855	0,11	855	0,12
Clients et comptes rattachés	260 935	103 835	157 100	19,39	205 794	28,59
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 432		1 432	0,18	580	0,08
. Personnel	38 837		38 837	4,79	1 648	0,23
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 470		2 470	0,30	1 136	0,16
. Autres	162 663		162 663	20,08	150 755	20,95
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	151 391		151 391	18,69	87 745	12,19
Charges constatées d'avance	9 393		9 393	1,16	20 131	2,80
TOTAL (II)	628 418	103 835	524 583	64,76	468 646	65,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 167 921	357 862	810 059	100,00	719 710	100,00

OGCN FOOTBALL

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	51 523	6,36	95 768	13,31
Résultat de l'exercice	-46 937	-5,78	-44 245	-6,14
Subventions d'investissement	9 430	1,16	14 030	1,95
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	14 015	1,73	65 553	9,11
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	71 431	8,82	41 431	5,76
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	71 431	8,82	41 431	5,76
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	63 591	7,85		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			1 200	0,17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 752	45,27	365 640	50,80
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	83 904	10,36	44 272	6,15
. Organismes sociaux	97 665	12,06	55 393	7,70
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	98 749	12,19	62 755	8,72
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 805	0,35	9 966	1,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 007	1,36	11 111	1,54
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	140	0,02	62 390	8,67
TOTAL (IV)	724 613	89,45	612 726	85,14
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	810 059	100,00	719 710	100,00

OGCN FOOTBALL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	15 961		15 961	100,00	55 431	100,00	-39 470	-71,20	
Chiffres d'Affaires Nets	15 961		15 961	100,00	55 431	100,00	-39 470	-71,20	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			799 434	N/S	933 882	N/S	-134 448	-14,39	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			121 556	761,58	105 333	190,03	16 223	15,40	
Autres produits			270 942	N/S	470 090	848,06	-199 148	-42,35	
Total des produits d'exploitation (I)			1 207 894	N/S	1 564 736	N/S	-356 842	-22,80	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			8 323	52,15	17 285	31,18	-8 962	-51,84	
Variation de stock (marchandises)			-444	-2,77			-444	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			823 011	N/S	1 207 662	N/S	-384 651	-31,84	
Impôts, taxes et versements assimilés			29 015	181,79	53 053	95,71	-24 038	-45,30	
Salaires et traitements			588 825	N/S	725 244	N/S	-136 419	-18,80	
Charges sociales			189 408	N/S	219 442	395,88	-30 034	-13,68	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 891	193,54	35 152	63,42	-4 261	-12,11	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			47 287	296,27	56 548	102,02	-9 261	-16,37	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			88	0,55	653	1,18	-565	-86,51	
Total des charges d'exploitation (II)			1 716 405	N/S	2 315 039	N/S	-598 634	-25,85	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-508 512	N/S	-750 302	N/S	241 790	32,23	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			303	1,90			303	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					570	1,03	-570	-100,00	
Total des produits financiers (V)			303	1,90	570	1,03	-267	-46,83	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées					-0	0,00			
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)					-0	0,00			
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			303	1,90	570	1,03	-267	-46,83	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-508 209	N/S	-749 732	N/S	241 523	32,21	

OGCN FOOTBALL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	490 339	N/S	704 729	N/S	-214 390	-30,41
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 600	28,82	5 662	10,21	-1 062	-18,75
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	494 939	N/S	710 391	N/S	-215 452	-30,32
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 668	22,98	4 904	8,85	-1 236	-25,19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 000	187,96			30 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	33 668	210,94	4 904	8,85	28 764	586,54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	461 271	N/S	705 487	N/S	-244 216	-34,61
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 703 136	N/S	2 275 698	N/S	-572 562	-25,15
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 750 073	N/S	2 319 943	N/S	-569 870	-24,55
RÉSULTAT NET	-46 937	-294,06	-44 245	-79,81	-2 692	-6,07
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes Association 20

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**Préambule**

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 800 671,86 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 46 937,28 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis..

L'Association OGC NICE COTE D'AZUR a été intégrée dans le périmètre de consolidation de la SASP OGC Nice pour la première fois en 2008, en sa qualité d'entité ad hoc compte tenu de la convention qui la lie à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR. Une nouvelle convention, conclue pour une durée de 10 saisons en 2020, permet à la SASP OGC NICE COTE D'AZUR d'inscrire en championnat de L1 l'équipe professionnelle et fixe les relations économiques et financières entre les deux entités.

Identité de la société consolidante :

SASP OGC NICE

19 Boulevard Jean Luciano

06200 Nice

SIRET : 404115198 00040

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice**

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

- Relations économiques et financières entre l'Association et la SASP OGC Nice Côte d'Azur dans le cadre du Groupement Sportif. Un nouvel accord a été signé le 18 décembre 2019 entre l'association et la société. Cet accord vient remplacer le précédent accord signé en 2010. Il modifie substantiellement les rôles et responsabilités des deux entités.

L'association garde la gestion des équipes juniors (en dessous de 12 ans) et féminines. Une équipe féminine évoluant en D2 a été mise en place en mai 2019. La gestion des autres équipes (U12 à U19 et N3) a été transféré la SASP. L'association a également quitté le centre de formation.

Les frais correspondants (transport, éducation, personnel) ont été transférés, ainsi que les recettes correspondantes (Taxe Apprentissage; Subvention).

Conformément à la convention signée entre l'Association OGC Nice Côte d'Azur et la SASP OGC Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration de l'Association OGC Nice Côte d'Azur, la redevance comptabilisée entre les deux entités s'établit, pour l'exercice clos au 30 juin 2020, à un montant de 150 000 TM et constitue une charge pour la SASP Nice Côte d'Azur.

S'ajoute à cette redevance fixe une redevance dite d'équilibre d'un montant de 439 111 au titre dudit exercice (hors régularisation de l'exercice précédent).

L'article 2 de la convention définissant la répartition des activités est repris ci-après :

ARTICLE 2 REPARTITION DES ACTIVITES

2-1 - L'ASSOCIATION conserve la gestion de toutes les activités liées au football amateur junior (12 ans et en dessous) et des équipes féminines (section sportive et équipe D2).

Il s'agit notamment d'assurer l'administration des équipes du club composées de sportifs munis de licences amateurs sous l'affiliation de la Fédération Française de Football et n'évoluant pas dans le secteur professionnel.

La gestion des autres équipes (U13 à N3) a été transférée à la société.

2-2 LA SOCIETE conserve la gestion de toutes les activités liées au football professionnel.

Ces activités comprennent notamment :

La gestion de l'effectif et des activités de l'équipe professionnelle participant à toutes les compétitions nationales ou internationales organisées et/ou sous le contrôle de l'organisme chargé de gérer le secteur professionnel, à l'heure actuelle la Ligue de Football Professionnel, et de la Fédération Française de Football ainsi que tout le personnel attaché à ce secteur ;

La gestion des rencontres, officielles ou non, auxquelles participe cette équipe, notamment sous la forme de l'organisation des manifestations sportives, mais aussi en matière commerciale, notamment la perception de droits d'entrée de la part du public, la commercialisation d'espaces publicitaires ou de produits dérivés (gadgets, vêtements, etc.) mettant en évidence le nom, le logo, l'image ou les

OGCN FOOTBALL

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

ANNEXE ASSOCIATIONAux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)**

couleurs du club ;

Le recrutement des joueurs et entraîneurs de l'équipe professionnelle ;

L'affectation des subventions publiques dans les conditions définies à l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 précitée et des sommes reçues en exécution de contrats de prestations de services dans les conditions définies à l'article 19-4 de la même loi ;

La promotion par tous les moyens, directement ou indirectement de l'équipe première ;

L'exercice de toutes les activités et la conclusion de tous les contrats, accords, conventions pouvant faciliter cet objet et notamment la conclusion de contrats de publicité ;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de contribuer au développement des affaires sociales.

Il est par ailleurs indiqué que, conformément à la réglementation en vigueur, la participation des équipes professionnelles aux compétitions inscrites au calendrier fédéral ou organisées par la ligue de football professionnel relève de la compétence de la SOCIETE pour la durée de la convention, dès lors que la fédération a autorisé la SOCIETE à faire usage à cette fin du numéro d'affiliation délivré à l'ASSOCIATION.

2-3 - Par ailleurs, l'ASSOCIATION a transféré, dans le cadre du nouvel accord signé en 2020, à la SAS la gestion qu'elle exerçait d'une partie des activités du Centre Formation, à savoir :

- La scolarité, notamment l'Ecole du Jeune Aiglon ;
- La gestion administrative des équipes évoluant actuellement en championnat national U19 et U17 ainsi qu'en CFA ;
- L'entretien des installations, bâtiments et matériel nécessaires à son fonctionnement et mis à disposition par la SOCIETE, en lieu direct avec le référent désigné par la SOCIETE pour la gestion desdits bâtiments, installations et matériels ;
- La gestion des personnels administratifs nécessaires à son fonctionnement ;
- A l'exclusion de ce qui suit.

Ce transfert s'ajoute aux éléments conservés par La SOCIETE :

La gestion des bâtiments, installations et matériels du nouveau Centre d'Entraînement et de Formation ;

La gestion sportive et financière des équipes évoluant actuellement en championnat national U17 et U19 ainsi qu'en CFA, étant précisé que l'ASSOCIATION aura toute latitude pour émettre son avis sur la gestion en question ;

La gestion et le rattachement contractuel du staff technique de ces équipes ;

La gestion et le rattachement contractuel du directeur du centre de formation ainsi que du directeur du recrutement ;

Le choix, la gestion, le rattachement de tous les joueurs du groupement sportif liés au groupement par convention de formation, contrat ou accord de non-sollicitation ou toute autre convention similaire ;

Le suivi médical des joueurs des équipes susmentionnées.

Les modalités de la répartition entre l'ASSOCIATION et la SOCIETE des activités liées à la formation des sportifs ainsi que celles de la participation de la SOCIETE aux activités qui demeurent sous la responsabilité de l'ASSOCIATION sont détaillées dans cette convention.

- Fiscalité de l'Association OGC Nice Côte d'Azur

La franchise en matière de TVA ayant été dépassée au cours des exercices précédents, l'Association OGC Nice Côte d'Azur est assujettie aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET).

- Contributions volontaires

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice (suite)**

Le détail des contributions volontaires accordées par la Mairie de Nice figure en Annexe 2.2.5.

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

Suite à la pandémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires décidées par l'état, l'association a suspendu les activités sportives à partir mars 2020. Elle a également fait appel aux mesures d'aides offertes par l'état, notamment le chômage partiel pour supporter les coûts du personnel.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 Juin 2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	<i>de 01 à 03 ans</i>
Brevets	<i>07 ans</i>
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 20 ans</i>
Constructions	<i>de 10 à 40 ans</i>
Agencement des constructions	<i>12 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

2.2.3 - Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)****2.2.4 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

2.2.7 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 896			1 896
Immobilisations corporelles	463 469	64 354		527 823
Immobilisations financières	8 834	950		9 784
TOTAL	474 199	65 304		539 503

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	1 187	451		1 639
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	17 940			17 940
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	35 443	14 184		49 627
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	41 173	1 940		43 113
Matériel de transport	85 931	8 503		94 434
Matériel de bureau et informatique	41 460	5 813		47 273
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	221 948	30 440		252 388
TOTAL GENERAL (I+II+III)	223 135	30 891		254 027

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	9 260		9 260
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	204 610	204 610	
Autres créances	205 401	205 401	
Charges constatées d'avance	9 393	9 393	
TOTAL	428 664	419 404	9 260

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	40 367
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	146 145
TOTAL	186 513

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	69 881	350	13 333	56 898
Comptes financiers				
TOTAL	69 881	350	13 333	56 898

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)				
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	14 030		4 600	9 430
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	14 030		4 600	9 430
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	14 030		4 600	9 430

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	41 431	30 350	13 333	71 431
TOTAL GENERAL (I+II)	41 431	30 350	13 333	71 431
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		350 30 000	13 333	

Provision controle TVA 30K

Provision SOGERES : 17.8K

Provision controle URSSAF : 23.6k

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	63 591	63 591		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	366 752	366 752		
Dettes fiscales & sociales	283 123	273 736		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 007	11 007		
Produits constatés d'avance	140	140		
TOTAL	724 613	715 225		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	17 995
Dettes fiscales & sociales	58 922
Autres dettes	
TOTAL	76 917

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions de fonctionnement

Subvention Mairie : 612k.

Subvention Conseil Général : 42.7K

Subvention FFF : 39.8k

Subvention TJA : 12.5k

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	<i>448 002</i>
Sur opérations de gestion	<i>443 402</i>
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	<i>33 668</i>
Sur opération de gestion	<i>3 668</i>
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	<i>30 000</i>
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<i>414 334</i>

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

5.3 - Ventilation de l'IS

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	<i>-461 272</i>	
Résultat exceptionnel	<i>414 334</i>	
Résultat comptable	<i>-46 937</i>	

OGCN FOOTBALL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués**6 - Autres informations****6.1 - Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	15	
TOTAL	17	0

6.2 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires s'élèvent à :

Ressources :

Prestations en nature 438 100

Emplois :

Mise à disposition gratuites des biens et services : 438 100

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 000 E.